



# Du travail qui nourrit au travail qui détruit

**SANTÉ** • *François Pilet, médecin, répond à un éditorial de Fabio Lo Verso paru le 26 janvier dernier et intitulé «Quand le travail devient pathogène».*

De tout temps, le travail a nourri...et usé. En 4000 avant J.-C. déjà, un papyrus égyptien mentionnait un lumbago chez un ouvrier employé à la construction d'une pyramide<sup>1</sup>. Plus tard, Hippocrate décrit les coliques au plomb des ouvriers métallurgistes et au XIII<sup>e</sup> siècle, Arnaud de Villeneuve analyse les contraintes professionnelles des verriers, forgerons, et même des notaires mal éclairés et sédentaires<sup>1</sup>. Sans parler des accidents qui ont toujours émaillé et souvent endeuillé le monde du travail.

ouveaux moyens de locomotion, comme le chemin de fer et la navigation à vapeur, les nouvelles technologies de communication comme le téléphone et le télégraphe, et enfin l'agitation et la course après le temps dans la vie moderne des grandes villes sont des exigences d'un nouveau type qui ont une influence sur le système nerveux».

Il n'est donc pas nouveau de se préoccuper de l'influence néfaste de la civilisation, en particulier du travail, sur la santé des individus.

Et pourtant, la fin du XX<sup>e</sup> siècle et le début du suivant ont atteint des sommets dans la capacité du monde professionnel à nuire à la santé de la personne. La mondialisation de l'économie, dans un contexte d'inégalité considérable des revenus entre régions du monde, engendre une pression de plus en plus intolérable sur les employés des entreprises les plus diverses. La capacité d'adaptation de l'individu, tant sur le plan physique que psychique, est mobilisée à l'extrême, à tel point qu'un nombre croissant de personnes se retrouvent incapables de travailler,

poussées sur le bord du chemin, dans le fossé du chômage ou celui de l'invalidité. Le cynisme de notre civilisation est même sans limite puisque les personnes ainsi abandonnées dans le fossé seront ensuite accusées de coûter trop cher! (AI, chômage, aide sociale, mais aussi frais de traitement des nombreuses maladies).

Comme médecins, témoins des dégâts collatéraux ainsi causé à nos patients par la guerre économique, pouvons-nous rester les bras ballants et continuer à nous taire?

Les médecins du travail et les sociologues se sont beaucoup intéressés à ces questions, ces dernières années. Les autorités politiques commencent à entendre que la question mériterait d'être mieux étudiée. Ainsi le Conseil fédéral, dans une réponse à une interpellation, écrivait le 3 septembre 1999: «Diverses études mettent en évidence le fait que les coûts des problèmes de santé liés au travail atteignent, en Suisse, plusieurs milliards de francs par an. Ces coûts dépassent donc considérablement ceux des accidents et maladies professionnels définis dans le droit des assurances.»<sup>1</sup> Mais ce genre d'affirmation reste malheureusement sans suite concrète.

Les études mettant en relation les conditions de travail et les atteintes à la santé se font pourtant de plus en plus nombreuses. L'insécurité de l'emploi en elle-même, comme l'a montré G. Domenighetti, est susceptible de doubler la fréquence de nombreux troubles physiques et psychiques, comme les lombalgies, les troubles sexuels, les troubles de l'humeur et les troubles du sommeil, par exemple, et va jusqu'à tripler la



Office cantonal de l'emploi, à Genève. «La capacité d'adaptation de l'individu est mobilisée à l'extrême, à tel point qu'un nombre croissant de personnes se retrouvent incapable de travailler». J.-P. DI SILVESTRO/REGARDIRECT

consommation d'analgésiques et de calmants divers<sup>3</sup>. De 1984 à 1998, la prévalence des migraines a passé de 5,8 à 11,9%, celle des troubles du sommeil de 6,7 à 12,4%, celle de l'irritabilité/nervosité de 9,2 à 20,9%, celle des maux de dos de 12,7 à 21,1% et celle des maux de nuque et d'épaules de 10,4 à 18,2%<sup>4</sup>, etc.

En tant que médecins généralistes et internistes, nous sommes bien sûr directement concernés, non seulement dans notre propre santé, mais dans nos consultations quotidiennes, comme l'a montré l'étude d'Elisabeth Conne-Perréard et Massimo Usel<sup>5</sup>. En effet, plus d'une consultation sur quatre, de la part de patients professionnellement actifs, a un lien avec un problème de conditions de travail!

Allons-nous donc continuer à nous taire?

Allons-nous continuer à soigner les blessés de cette guerre écono-

mique pour les renvoyer au front? Allons-nous continuer de prescrire antidépresseurs et antalgiques dans le silence?

Allons-nous encore longtemps nous laisser accuser de contribuer à la croissance infinie des coûts de la santé, sans dire qu'une part grandissante des maladies que nous tentons de soigner est une conséquence directe ou indirecte du fonctionnement de notre système économique?

L'atelier 20 du congrès Quadrimed 06 sera consacré à ces questions. Il permettra d'écouter un chercheur de l'Institut de santé au travail de Genève, Massimo Usel, sociologue, nous présenter les plus récentes découvertes en la matière et sera aussi l'occasion d'un débat entre praticiens sur la perception que nous avons de cette réalité inquiétante.

FRANCOIS PILET,  
Vouvry (VD)

Texte paru dans la *Revue médicale suisse*, numéro spécial Quadrimed 2007, janvier 2007.

<sup>1</sup> Elisabeth Conne-Perréard, Marie-José Glardon, Jean Parrat, Massimo Usel: *Effets des conditions de travail défavorables sur la santé des travailleurs et leurs conséquences économiques*. Conférence romande et tessinoise des Offices de protection des travailleurs, décembre 2001.

<sup>2</sup> Beard, G.M., *A Practical Treatise on Nervous Exhaustion (Neurasthenia)*, New York, 1880.

<sup>3</sup> Domenighetti G., données présentées au congrès annuel de la Société suisse de médecine psychosociale, Lugano, nov. 2003.

<sup>4</sup> Ramaciotti D., Perriard J. SECO (ed.) (2000). *Les coûts du stress en Suisse*, Zurich, seco Ressort Arbeit und Gesundheit.

<sup>5</sup> Conne-Perréard E., Usel M. *Enquête auprès des médecins internistes, généralistes et psychiatres du canton de Genève concernant un lien entre conditions de travail et problèmes de santé motivant une consultation médicale*. Publication de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Genève 2003.